FONCTION PUBLIQUE



Élections professionnelles et politiques, premiers effets de la loi de « Transformation de la Fonction Publique » et de la loi 3DS, implications « post-crise COVID » sur l'organisation du travail et les relations sociales, sans oublier le combat contre la réforme des retraites et le contexte économique marqué par l'explosion de l'inflation : le Congrès prend acte et se félicite des nombreux combats conduits depuis 2020 par la FEETS-FO, le cartel national fonction publique, ses syndicats nationaux et ses cartels locaux. S'ils n'ont pas tous débouché sur des victoires et des avancées sociales, s'ils n'ont pas permis de s'opposer à certains reculs, ils ont néanmoins contribué à sauvegarder les fondations du service public républicain et les droits des agents publics. Des combats d'aujourd'hui indispensables pour déboucher sur les victoires de demain ! Avec un enjeu fondamental : préparer l'avenir de l'organisation et de sa capacité à porter et défendre les intérêts des agents publics des secteurs d'activité de la FEETS-FO !

I - POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN DANS LES DOMAINES DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE LA MER ET DE L'AGRICULTURE, DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La FEETS-FO, première organisation syndicale au sein des services du pôle ministériel Ecologie/Transports/Logement/Mer et des Directions Départementales Interministérielles avec les autres fédérations FO concernées, et présente par ses syndicats nationaux au sein des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, défend un État garant d'un accès au service public égalitaire partout et pour tous. Pour porter les enjeux majeurs des années à venir dans ces secteurs, et dans un contexte de renouvellement tout aussi majeur des générations, le Congrès alerte solennellement sur la question de l'attractivité des emplois, des carrières et des missions, l'appauvrissement des compétences techniques et scientifiques et la réduction des moyens de la puissance publique engagés pour les transitions de la société qui remettent en cause la capacité de l'État à lutter contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Le Congrès exige dans ce cadre :

- le respect des engagements ministériels quant à l'arrêt des réorganisations « budgétaires » et des suppressions d'effectifs des services de nos ministères; il appelle à ce que l'arrêt des suppressions d'emplois obtenu depuis le PLF 2023, qui ne solde aucunement les purges précédentes, soit le point de départ pour un réel rebond ;
- le retour à une politique budgétaire assise sur l'emploi d'agents publics et non sur la seule distribution de subventions sans aucun contrôle ;
- de retrouver un cap commun mobilisateur et conforter une culture assise sur le socle ministériel MTECT/MTE/Mer, valorisant l'ensemble des profils et parcours professionnels derrière des politiques portées et reconnues ;
- de conforter le service public de l'environnement, de l'aménagement, du logement, des transports, de la mer, de l'agriculture à travers des administrations centrales, des services déconcentrés et des établissements publics dotés aussi bien en moyens qu'en personnels, et non soumis à l'arbitraire et la toute puissance préfectorale ou au dépeçage décentralisateur, avec notamment :
  - le renforcement des chaînes ministérielles « métiers » et de gestion des personnels dans le contexte de mise en place des Secrétariats Généraux Communs Départementaux - services à caractère prétendument interministériel - dont FO dénonce les effets destructeurs désormais reconnus par l'administration. Le Congrès dénonce une nouvelle fois le décret n°2020-1050 du 14 août 2020 qui transfère l'autorité ministérielle des DDI du 1er ministre au ministre de l'intérieur et s'engage à continuer de défendre les DDI et leurs agents dans ce nouveau contexte ;
  - un retour des DDI et notamment des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) en tant que directions de plein exercice ; le Congrès se félicite d'avoir obtenu le maintien d'instances représentatives dédiées à chaque DDI et le maintien de formations SSCT ;
  - la défense des directions régionales - en tant que directions ministérielles (en s'opposant au transfert de leur Secrétariat Général en préfecture), la stabilisation de leur organisation, sans les opposer aux DDI pour justifier de coupes sombres dans les effectifs ;
  - la sortie de la situation financière encore préoccupante de l'ensemble des établissements existants au travers des dotations ministérielles (Météo-France, , Cerema, VNF, IGN, OFB, ONF,...), l'arrêt des restructurations incessantes et le maintien de leurs implantations territoriales actuelles et de la tutelle de l'État ;
  - le maintien des Directions interdépartementales des Routes (DIR) en tant que services déconcentrés du ministère des transports, la ré-attribution des moyens de fonctionner et d'assurer la sécurité de leurs agents et l'arrêt des réorganisations en cascade suite à la loi 3DS, RNN 20-30, dont FO dénonce les fondements et les effets. Le Congrès se félicite à ce sujet des initiatives communes FEETS/FSPS (Fédération Services Publics et Santé) répondant à la nécessité de porter dans l'ensemble des lieux de concertation et de décision des revendications permettant :
    - d'obtenir les meilleures garanties de transfert pour les agents concernés (carrières, rémunérations, conditions de travail, action sociale,...) ;
    - d'obtenir que les agents des DIR et DREAL concernés disposent d'un véritable choix entre offres de l'État et des collectivités ;
    - d'obtenir des alignements vers le haut au sein des collectivités bénéficiant à tous ;
    - de combattre toute atteinte au droit syndical ;
    - d'augmenter les moyens humains,

financiers et matériels tant à l'Etat qu'au sein des collectivités pour préserver le patrimoine routier et conforter et améliorer le niveau de service ;
    - de défendre la gestion publique des infrastructures routières de la Nation ;
    - de défendre l'expertise publique en interface entre Etat et collectivités.
- Le Congrès fustige par avance toute nouvelle tentative de captation du réseau routier national et enjoint le gouvernement à répondre négativement à toute demande nouvelle, telle celle exprimée par la Région Ile de France.

Le Congrès exige également :
- La préservation du statut et des compétences de la DGAC (unie dans la Fonction publique d'État) et de son budget annexe ;
- l'arrêt des restructurations incessantes en administration centrale.

Le Congrès dénonce fermement l'organisation des services de l'État imposée « à la carte » en Guyane, exige dans ce cadre le rétablissement du pilotage ministériel sur la RH et les missions, et s'oppose par avance à toute transposition de ce « modèle » notamment en Corse suite aux annonces présidentielles sur l'étude d'une forme d'autonomie.

Le Congrès exige :
- la préparation de l'avenir en restaurant la recherche et l'expertise au sein de nos ministères, notamment au Cerema ;
- un réinvestissement dans la connaissance du territoire dans tous les domaines (environnement, risques, réseaux, aménagement du territoire, climat, agriculture ...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises ;
    - la restauration de l'ensemble des leviers mobilisables par les services de l'État : intervention, régulation, contrôle et partenariat ;
    - une réhabilitation des capacités techniques et d'ingénieries pour maintenir des capacités d'interventions que l'on ne retrouve pas notamment dans l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, coupée des services ministériels ;
- l'arrêt de tout projet d'externalisation ou de privatisation, de suppression de missions, notamment :
    - de la sécurité des navires ;
    - des missions des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR et DPCSR) ;
- la renationalisation des épreuves théoriques générales (ETG) et motocyclette (ETM) ;
- l'arrêt du transfert de missions, notamment dans les secteurs de l'urbanisme, de l'environnement, de la route, du maritime ou de l'agriculture ;
- un plan massif de recrutements statutaires nationaux sur les corps ministériels, outils privilégiés de déclinaison des politiques publiques, pour répondre aux enjeux actuels et à venir et contribuer à la lutte contre la précarisation de la jeunesse ;
- un cadre de gestion des personnels, collectif, transparent et associant les représentants du personnel ;
- de renforcer les moyens dédiés à la formation initiale et continue, au service d'un plan de formation ambitieux et adapté aux nouvelles compétences attendues, et établir une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de ses écoles pour en garantir la pérennité et l'attractivité. Le Congrès dénonce fermement la décision injustifiée, brutale et injustifiable de la fermeture de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement, et s'oppose aux velléités d'exclure les organisations syndicales nationales des lieux de gouvernance de certaines écoles ;
- d'endiguer le développement de la précarisation de l'emploi public sous-tendue par la loi de « transformation de la Fonction Publique », et résorber la précarité des personnels qui sont aujourd'hui contractuels en CDD ou en CDI par l'organisation de concours de déprécarisation. Le Congrès appelle à l'organisation

de l'accueil et de la défense des personnels concernés, y compris les apprentis et les volontaires du service civique ;
- de renforcer les moyens dédiés à la gestion RH des agents.

II- POUR LA DÉFENSE DES AGENTS, DE LEURS STATUTS, DES CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

Le Congrès dénonce l'érosion continue du pouvoir d'achat des agents publics, et exige la revalorisation de la valeur du point d'indice, dont nous dénonçons l'évolution insignifiante depuis 15 ans. Le Congrès considère que les micro-mesures salariales décidées depuis 2022 sont de véritables provocations pour les agents publics dans un contexte d'explosion de l'inflation.

Avec la FGF-FO, le Congrès exige que le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique ouvre de véritables négociations salariales pour revaloriser les rémunérations des agents publics face à une inflation galopante.

Le Congrès dénonce des mesures insuffisantes et inégalitaires avec une augmentation de la valeur du point d'indice bien en deçà par rapport au niveau de l'inflation historiquement élevé, une accentuation du tassement des grilles indiciaires, une différenciation entre les trois versants de la fonction publique dans l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, le Congrès soutient les revendications de la FGF-FO :
- la revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice a minima à hauteur de 10 % et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27,5 % perdus depuis janvier 2000, donc autant sur les pensions des retraités) ;
- l'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires,
- la revalorisation des indemnités de déplacement (kilomètres, repas, nuitée) a minima à hauteur de l'inflation ;

La FEETS-FO revendique par ailleurs la revalorisation de tous les éléments de la rémunération a minima à hauteur de l'inflation, avec un réel chantier de politique salariale qui assure à partir d'un point 0, que Force Ouvrière fixe a minima à l'année 2010, un rattrapage sur l'indemnitaire, pour déjà retrouver les niveaux de rémunération d'alors face au coût de la vie.

Les emplois publics offrent péniblement des salaires démarrant au SMIC pour les catégories C et B avec un tassement des grilles inacceptable et la catégorie A démarre à peine à 8 % au-dessus du SMIC.

Le Congrès revendique ainsi des premiers traitements à 120% au-dessus du SMIC pour la catégorie C, 140% pour la catégorie B et 160% pour la catégorie A.

Le Congrès réaffirme ses revendications relatives au maintien des corps, cadres d'emploi et grades au sein de catégories statutaires, et ne cautionnera pas un projet remettant en question les fondements statutaires du traitement des fonctionnaires, notamment l'abandon des catégories statutaires (C, B et A).

Le Congrès appelle à l'abrogation de la loi de « transformation » de la Fonction Publique, du PPCR et du RIFSEEP, et appelle à combattre en l'attente l'ensemble de leurs effets. Le Congrès se félicite de l'action des syndicats nationaux ayant permis que les agents de la filière technique ne soient spoliés à l'occasion de leur intégration au RIFSEEP, dénoncée et combattue par FO.

Le Congrès exige :
- de corriger les effets induits par la traduction de PPCR pour chaque corps, et d'apporter une vigilance toute particulière au confortement et à la pleine mobilisation des taux de promotion des différents corps ministériels pour permettre à l'ascenseur social de redémarrer ;
- d'opérer un plan de requalification pour l'ensemble des corps ;
- de défendre un vrai projet permettant de sécuriser la situation des ouvriers d'État et Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) et la reprise de leur recrutement ;
- de poursuivre l'amélioration des modalités de gestion en matière de RIFSEEP suite aux premiers résultats obtenus par FO, en visant un régime indemnitaire revalorisé et lié au grade, cohérent entre les différents employeurs.

Avec un objectif d'alignement vers le haut entre corps subissant des sujétions comparables (exemple des TSDD Affmar et syndic des gens de Mer avec les corps de l'OFB) ;

- d'ouvrir un chantier de revalorisation des Indemnités de Sujétions Horaires ;
- de redonner un signal clair sur la dynamique d'ascenseur social, affaiblie ces dernières années, par poursuite et relance de plans de requalifications, suppression de certains plafonds de verre (pour l'accès aux postes d'encadrement supérieur en particulier pour les corps ministériels) et l'augmentation des niveaux de taux de promotion ;
- En Outre-mer, le Congrès exige :
  - l'application automatique de la loi portant sur les Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) et le respect des règles statutaires pour tout recrutement ;
  - l'accès au droit à la formation, notamment techniques et qualifiantes et l'ouverture des postes nécessaires pour permettre aux résidents d'évoluer sur des postes d'encadrement ;
  - le rétablissement de l'indexation des pensions de retraite (ITR), et sa généralisation à tous les territoires ultra-marins ;
  - le maintien de la bonification d'annuités pour le calcul des retraites ;
  - le rétablissement de la gestion RH ministérielle pour les agents en poste à la DGTM de Guyane, et le rétablissement d'une gestion RH digne de ce nom pour l'ensemble des agents publics gérés par des SGCD ;
  - a reconstitution des carrières des agents de la DEALM Mayotte en prenant en compte les fonctions réellement exercées et l'ancienneté ;
  - l'évolution de la catégorie A du corps CEAPF (Corps d'État pour l'Administration de la Polynésie Française) afin de garantir aux agents publics concernés un déroulement de carrière identique à celui des agents des corps hexagonaux correspondants ;
  - l'ouverture de l'ensemble des droits nationaux aux collègues de Wallis et Futuna qui ont intégré le MTECT depuis 2018 ;
  - le recrutement du personnel d'exploitation (ARL) pour répondre aux attentes des usagers du réseau routier ;
  - l'extension des droits à tous les fonctionnaires et agents publics : indemnité logement, prestations familiales, congés bonifiés ;
  - l'application des primes outre-mer à tous les agents contractuels ;
  - la révision des conditions d'attribution et la réévaluation de l'indemnité de sujétion géographique a minima au niveau des dispositions antérieures à 2013 ;
  - l'évolution de la majoration de traitement indiciaire à Mayotte pour la porter à un niveau a minima équivalent à celle observée à Réunion ;
  - le rétablissement de dispositifs indemnitaires valorisant les affectations Outre-Mer existants au MTECT avant l'imposition du RIFSEEP.

Le retour au droit aux congés bonifiés s'appuyant sur les textes d'avant la réforme de juillet 2019.

Le Congrès fustige et combat l'ensemble des attaques conduites pour réduire les droits des agents publics ultra-marins.

Le Congrès apporte son plein soutien aux camarades de Mayotte, confrontés à une situation sanitaire et d'insécurité critiques, et demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rétablir les conditions de travail et de vie normales.

Pour redonner de l'attractivité et de la fluidité aux parcours professionnels, le Congrès exige :

- que le fil de l'eau soit abandonné au profit d'un retour à trois cycles de mobilité annuels ;
- que les postes des opérateurs sous tutelle du MTECT ainsi que des autres ministères dans nos domaines d'activité soient réintégrés dans ces trois cycles ;
- que soient proposées et encouragées des opportunités au sein des autres ministères qui ont besoin des compé-

tences des agents de nos ministères ;
- de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter que mobilité rime avec perte de salaire, en particulier en interministériel (et pas que sur le périmètre de l'Administration Territoriale de l'État) ;
- de mettre en place un mécanisme égalitaire de progression de carrière pour les contractuels basé sur des grilles de progression de carrière (par exemple sur le modèle de quasi-statut) en l'attente d'une déprécarisation permettant l'intégration dans un corps de fonctionnaire ;
- d'assurer le paiement effectif des indemnités de précarité aux CDD en fin de contrat ;
- de proposer aux emplois précaires et aux apprentis un accès et un appui à la préparation des concours de la Fonction Publique.

III- POUR LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Congrès s'insurge contre les baisses d'effectifs et les réorganisations de service persistantes en dépit des engagements politiques, et exige leur arrêt. Le Congrès réaffirme que la prévention des risques psychosociaux passe par une volonté politique de stabiliser le contexte institutionnel, organisationnel, les missions. Le Congrès dénonce le non respect par l'État employeur de ses obligations en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, et s'alarme des chiffres relatifs aux accidents dans les services et établissements publics.

Le Congrès condamne l'inaction de l'État dans l'ensemble des services et établissements publics en matière de RPS qu'il a de surcroît provoqué en saccageant leurs moyens, et revendique la reconnaissance et la prévention de la pénibilité des missions.

Dans ce contexte, le Congrès revendique de :
- renforcer les effectifs des services et les moyens nécessaires à la mise en place d'une politique ambitieuse en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans l'ensemble des services et établissements publics des ministères ;
- rétablir les budgets nécessaires pour le fonctionnement des services et le respect des obligations de l'employeur en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des agents ;
- interdire les pratiques concourant à écrêter le temps de travail réel et à masquer le non respect des garanties minimales, intégrer les temps de déplacement professionnels et domicile/travail induits par les dernières réorganisations dans le temps de travail, permettre l'organisation du temps de travail sur 4 jours/semaine ;
- établir et décliner dans chaque service/établissement des règles nationales encadrant l'usage des Technologies de l'Information et de Communication, instituant un réel droit à la déconnexion (bien au-delà des mesures de façade de l'accord ministériel de 2022 pour le MTECT que FO a refusé de cautionner) ;
- lever les freins à la mise en place des textes sur le télétravail, permettre que les jours télé-travaillés puissent être gérés annuellement, tout en préservant le collectif de travail et ainsi assurer une transparence totale des dispositifs locaux d'attribution des jours de télétravail ;
- mettre en œuvre les accords relatifs au handicap et à la discrimination, en sortant des affichages, par des actions et signaux concrets. Mettre en place en particulier un plan d'action dédié à l'intégration et à la valorisation des personnes handicapées, et des mesures particulières pour les aidants, ainsi qu' une équipe de soutien au niveau central, dans le but d'appuyer les équipes locales dans les services et réduire les délais d'adaptation de poste ;
- reconstruire une véritable stratégie de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, par la négociation d'un nouvel accord sur l'«égalité professionnelle» plus ambitieux et doté de moyens concrets, et projeter les né-

gociations à venir en visant au progrès social et non à l'alignement vers le bas généralisé en intégrant :

- pérenniser/élargir la semaine de 4 jours ;
- le suivi des inégalités de rémunération et reconstruction de carrières (avec des moyens pour identifier les situations individuelles) ;
- la prise en charge de la surcotisation retraite par le ministère pour les agents à temps partiel, sans limite de durée ;
- l'amplification des actions contre le harcèlement sexuel et sexiste.

Le Congrès dénonce la politique immobilière de l'État promouvant l'économie budgétaire de court terme sur le dos des agents (télétravail conçu comme un transfert de charge) et exige que tout programme immobilier (construction et aménagement) fasse l'objet d'une réelle concertation au sein des instances représentatives locales, intègre les besoins et attentes des agents en matière d'ergonomie et de confort d'usage, en particulier présentant différents types de handicap. Le Congrès demande qu'un suivi des programmes immobiliers touchant les agents d'un pôle ministériel fasse l'objet d'un suivi national dans le cadre de la Formation Spécialisée SSCT de ce ministère . Le Congrès revendique la remise en place de moyens d'ingénierie publique du MTECT pour le pilotage des projets immobiliers de l'État.

IV - POUR UNE ACTION SOCIALE MINISTÉRIELLE HARMONISÉE VERS LE HAUT :

Le Congrès réaffirme son attachement à une action sociale ministérielle ambitieuse, dotée des moyens nécessaires et bénéficiant à l'ensemble des agents au sein des services ministériels, interministériels et établissements sous tutelle.

Le Congrès reste attaché à l'existence des comités locaux d'action sociale, ceux-ci ayant fait la preuve de leur utilité et mettra tout en œuvre pour le maintien des CLAS au sein des DDT(M), et appelle à la vigilance contre toute attaque de ce modèle dans le cadre des chantiers ministériels ou interministériels.

Le Congrès restera vigilant pour que les moyens soient donnés et que les services de proximité soient facilitateurs dans l'intérêt des agents.

Le Congrès se félicite que le Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV), inscrive son action sous la forme d'un troisième espace éducatif - après la famille et l'école - dans le cadre d'une politique sociale et solidaire. Il salue l'opiniâtreté des militants qui ont continué à y promouvoir les valeurs du « vivre ensemble » - solidarité, laïcité, citoyenneté, autonomie, socialisation - dans un contexte difficile.

Le Congrès salue le soutien apporté par la FEETS-FO au CGCV pour continuer à répondre aux attentes des personnels comme en témoigne le nombre très important de leurs enfants mineurs accueillis tout au long des quinze dernières années.

Le Congrès exige dans ce cadre de :

- augmenter les crédits d'action sociale : le budget action sociale devra à présent assurer le paiement de la TVA sur la restauration. Les crédits devront être augmentés pour ne pas pénaliser les autres prestations d'actions sociales (subventions aux associations, Actions CIL des CLAS , ...) dans un contexte de forte inflation ;
- conforter le réseau des acteurs de l'action sociale ministérielle dans le cadre notamment de la négociation sur son évolution au sein du MTECT, en intégrant les EP dans le sens d'un alignement vers le haut de l'offre d'action sociale ;
- consolider les moyens alloués au CGCV (humains,financiers et patrimoniaux).

Concernant la protection sociale complémentaire, le Congrès réaffirme son attachement à un modèle mutualiste collectif, global et solidaire, respectueux des spécificités des agents de nos ministères, échappant aux logiques de marché.

Le Congrès prend acte de l'accord interministériel tout en regrettant fortement le caractère obligatoire de l'adhésion ainsi que la fragilisation de la sécurité sociale.

Même si ce point très structurant n'est pas remis en cause, l'accord ministériel négocié au MTECT permet des évolutions au bénéfice des agents par rapport à l'application directe de l'accord interministériel. Le Congrès prend acte de la signature de cet accord.

Le Congrès dénonce le décalage de calendrier qui ne permet pas d'aborder l'ensemble de la PSC santé et prévoyance. Sans préjuger d'un éventuel accord interministériel, le Congrès exige l'intégration d'un dispositif transitoire en matière de prévoyance dans la consultation pour la santé.

V - POUR L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION DES RETRAITÉS...ET DE L'ACCÈS POUR CEUX QUI Y PRÉTENDENT

Le Congrès rappelle le combat conduit contre le projet de loi portant réforme des retraites suivant un système « à points », se félicite de son abandon et combattra toute velléité d'instauration future.

Le Congrès exige l'abrogation des réformes des retraites Touraine et Macron qui reculent l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans, accélère l'augmentation de la durée de cotisation à 43 annuités et supprime les régimes spéciaux. Il rappelle que tous les agents sont concernés par cet allongement de deux ans y compris les catégories actives et super-actives de la Fonction publique. Le Congrès réaffirme son opposition à tout report de l'âge de départ ainsi qu'à tout allongement de la durée de cotisation.

Le Congrès rappelle son attachement au Code des pensions civiles et militaires, au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et exige leur maintien.

Le Congrès pointe et dénonce le faible niveau de pension versé à nombre de fonctionnaires ainsi que le faible taux de remplacement appliqué compte tenu de l'importance prise par les régimes indemnitaires au détriment de la rémunération indiciaire. Il revendique l'intégration du régime indemnitaire des agents publics dans le traitement pour servir de base à l'assiette du calcul pour permettre l'amélioration du niveau de leurs pensions.

Le Congrès revendique le maintien du calcul de la pension sur la base de 75 % du traitement brut détenu les 6 derniers mois et n'acceptera pas que l'intégration des primes au traitement serve de prétexte à la remise en cause des modalités de ce calcul des pensions.

Le Congrès réaffirme ses revendications pour les fonctionnaires d'État :

- l'indexation des pensions sur les traitements ;
- la garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite complète ;
- la suppression des systèmes de « décôte/surcôte » destinés à prolonger les carrières ;
- le rétablissement du lien actifs/retraités (ex article L16 du CPCM).

Le Congrès revendique pour garantir la prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité:

- de conserver le service actif pour les corps d'exploitation et des affaires maritimes, d'appliquer le service actif à l'ensemble des fonctionnaires exerçant des missions publiques de sécurité, de police, de surveillance et de contrôle et à l'ensemble des agents qui ont exercé un travail posté, notamment à Météo-France ;
- de mettre en place la bonification du service actif pour l'ensemble des bénéficiaires et de l'inscrire dans le CPCM.

Le Congrès revendique des avancées pour le régime de retraites des contractuels.

VI – POUR SORTIR DU « MONOLOGUE ANTISOCIAL » ET LE RETOUR À DE RÉELLES NÉGOCIATIONS :

Le Congrès se félicite des résultats obtenus par la FEETS-FO et ses syndicats nationaux à l'occasion des élections professionnelles de fin 2022, au niveau ministériel (1ère place au CSAM du ministère de l'Ecologie, contribution aux bons résultats aux ministères de l'Agriculture et de

l'Intérieur), interministériel (1ère place au CSA des DDI), des services (1ère place sur l'ensemble des services du ministère de l'Écologie, notamment en administration centrale, en DREAL, en DEAL...) et des CAP (1ère place globalement, majoritaire en catégorie A du MTECT, pour les IPCSR et DPCSR, première OS en CCP des contractuels du MTECT). Le Congrès souligne par ailleurs la représentativité obtenue par FO au sein de nombre d'établissements publics, comme le CEREMA, VNF, l'Office Français de la Biodiversité ou Météo-France.

Le Congrès dénonce une nouvelle fois les effets des accords de Bercy - non signés par FO - et fustige les effets induits par la loi de « transformation » de la Fonction Publique en prolongement des tentatives précédentes de contourner ou dénaturer les instances réglementaires.

Le Congrès exige le respect du droit de grève, et condamne l'utilisation abusive des assignations ou réquisitions d'agents en cas de préavis. Le Congrès dénonce toute attaque contre le droit de grève, notamment au sein de la DGAC et des DIR.

Le Congrès exige dans l'attente de l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique et notamment du rétablissement des prérogatives des CAP, de :

- redonner, par des signes tangibles, de la consistance et du crédit par de réelles négociations syndicales ministérielles ;
- conserver une capacité à défendre une politique RH ministérielle dans l'intérêt des agents, ce qui passe par des règles de gestion construites en partant des particularités des corps et filières ;
- reconstituer les moyens permettant aux DRH ministérielles de mener des négociations syndicales et à peser en interministériel ;
- reconstituer des espaces de concertation nationaux et locaux permettant à l'administration de garantir l'égalité de traitement des agents et la transparence des décisions, et aux agents de voir leur situation réellement prise en considération ;
- permettre aux organisations syndicales de négocier en toute liberté dans le cadre de projets d'accords, sans les exclure des processus de suivi si elles ne sont pas signataires ;
- prendre réellement en compte l'activité syndicale des agents dans la définition des objectifs leur étant fixé à titre professionnel, et tout mettre en œuvre pour que l'engagement syndical ne soit pas le motif pour bloquer leur parcours ;
- stopper les attaques nationales et locales contre les droits et moyens syndicaux et cesser toute forme de discrimination à l'encontre de nos militants ;
- permettre aux permanents syndicaux, à leur demande, une réintégration dans leur service d'origine ou à proximité de leur résidence familiale ou tout autre lieu de leur choix ;
- rappeler aux chefs de services l'importance du «dialogue social» local dont ils sont pleinement responsables, et le respect des textes en matière de droits et moyens syndicaux ;
- tirer les enseignements des scrutins électroniques de 2022, dont le format n'a pas été cautionné dès l'origine par FO.

Le Congrès appelle la FEETS-FO à porter la légitimité de sa représentativité, voire le rapport de force si nécessaire, face à tout interlocuteur ou au sein de toute instance décisionnaire pour défendre les droits de nos mandants.

Le Congrès réaffirme la vocation de la FEETS-FO :

- à intervenir de manière exclusive sur l'ensemble des champs relevant de ses statuts - Équipement, Environnement, Transports et Services - quelle que soit la répartition des compétences ministérielles, le cas échéant en lien avec d'autres fédérations d'industrie quand cela est nécessaire, comme en DDI et en DREAL depuis 2010 ;
- à contribuer activement, avec ses syndicats nationaux, à la définition des mandats de la FGF-FO dans ses champs d'attribution, et à appuyer leur mise en œuvre.

VII- LES FRONTS SE DÉPLACENT…À NOUS DE LES OCCUPER !

Notre engagement, c'est de résister aujourd'hui, c'est de revendiquer toujours, et ce sera de reconquérir demain !

Pour que ce que d'aucuns voient comme un rouleau compresseur ne soit au final qu'un mouvement de balancier que l'histoire rangera dans la rubrique « excès que la raison a pu éteindre ».

Notre engagement, cela reste aussi de maintenir un lien de solidarité dans tous les services et établissements, pour qu'aucun agent ne soit abandonné à son sort face à une administration qui ne prend même plus la peine de cacher son jeu pour conduire les réformes : « Neutraliser les opposants » et « Isoler les irréductibles » (ref : vademecum de conduite d'AP 2022 au sein de Météo-France). Tout un programme qui place le rôle des organisations syndicales et de leurs militants en première ligne des nécessités vitales !

S'adapter, évoluer, se développer est une nécessité !

Le contexte change, les instances changent, le droit applicable change…les attentes de nos mandants aussi !

Aussi, le Congrès appelle l'ensemble de ses militants et militantes de la fédération avec les syndicats nationaux à s'engager à prolonger les combats en cours, préparer ceux à venir pour défendre notre vision du service public républicain et de la fonction publique, s'engager activement au sein de chaque service dans le renforcement de la syndicalisation et plus largement dans la consolidation de la présence et de la représentativité de notre organisation.

- En s'adaptant à un monde en mouvement :
  - systématiser et structurer l'accueil des nouveaux agents dans les services (nos nouveaux adhérents d'aujourd'hui seront nos militants de demain!) ;
  - renforcer l'expertise juridique pour appui individuel aux agents ;
  - développer une capacité d'accueil et de syndicalisation des agents contractuels et des apprentis ;
- En consolidant notre force militante :
  - former et accompagner nos « jeunes militants» ;
  - renforcer l'action/animation syndicale de terrain ;
  - ne jamais laisser éteindre la flamme, l'activer là où elle n'existe pas, et préparer la « relève » ;
  - rendre le rapport de force possible, y compris en préparant la mise en œuvre de la grève illimitée.

L'ensemble de ces actions doit concourir à s'adapter aux nouveaux fronts qui nous sont opposés. Leur mise en œuvre est l'affaire de tous !

L'avenir se conjugue déjà au présent, la meilleure défense c'est le développement ! Le Congrès appelle nos syndicats nationaux et nos cartels locaux à relever l'ensemble de ces défis !!!

Votée à l'unanimité.